

Dr Dominique ORLIAC  
*Députée du Lot*

Cahors, le 25 octobre 2016

Madame la Maire,  
Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint pour information un résumé des décisions de l'Assemblée des départements de France lors de son dernier congrès concernant plus spécialement :

- \* les collectivités locales
- \* les politiques rurales

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et demeure à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



**Dominique ORLIAC**

## RESUME DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE

Le 86<sup>ème</sup> congrès de l'Assemblée des départements de France a adopté à l'unanimité trois rapports sur les institutions, les politiques locales et la ruralité.

Le rapport « Pour des collectivités locales responsables au service de nos concitoyens » préparé par le Président de l'ADF, l'ancien Ministre Dominique BUSSEureau, Député et Président (LR) du Conseil Départemental de la Charente Maritime, propose cinq orientations « pour une plus grande liberté et responsabilité des territoires ».

### Renforcer l'autonomie locale

Le rapport présenté par M. Dominique BUSSEureau propose la mise en place d'une loi de financement des collectivités locales, qui tout en veillant à ne pas être contraire au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, porterait sur l'équilibre financier prévisionnel des différentes catégories de collectivités, et pourrait être un « instrument de clarification des relations financières entre les collectivités et l'Etat ».

Souhaitant en outre une véritable responsabilité fiscale des collectivités, le rapport propose la mise en place d'un « conseil de la fiscalité locale doté de réels moyens d'évaluation et dont les avis lieraient l'administration fiscale ». L'autonomie des collectivités devant s'accompagner d'une évaluation de leur action, le Président de l'ADF souhaite passer du « triptyque actuel méfiance, réglementation, sanction » à un triptyque « confiance, responsabilisation, évaluation ».

La mise en place d'une commission nationale d'évaluation des territoires composée notamment d'anciens élus et de personnalités qualifiées, chargée d'effectuer une évaluation des différentes politiques des collectivités locales, devrait être étudiée, selon le rapport.

### Redonner de la liberté aux territoires pour tenir compte de leurs particularités

La deuxième orientation du rapport propose d'accorder « une liberté aux territoires pour tenir compte de leur particularité ». Considérant qu'il est aujourd'hui « indispensable de renforcer le droit d'expérimentation des différentes collectivités locales », le Président de l'ADF propose de modifier l'article 72 de la Constitution (alinéa 4) et les lois organiques associées pour renforcer les possibilités d'expérimentation des collectivités locales à travers une reconnaissance d'un droit d'initiative des collectivités territoriales en matière d'expérimentation, par la création d'une procédure formelle de demande d'expérimentation, la suppression de l'obligation de généralisation nationale, la suppression de la limitation relative à la durée des expérimentations.

Ainsi, admettre le principe de différenciation institutionnelle dans les territoires « doit permettre » de s'affranchir de l'idée d'une organisation uniforme du territoire français qui ne peut résister aux particularités des territoires de France, sans pour autant revenir à une logique de compétence générale mais en « cassant les silos », en favorisant les mutualisations entre les territoires.

## Mettre fin aux rigidités de gestion des ressources humaines

Le rapport propose de modifier le statut des fonctionnaires territoriaux pour le faire entrer dans une « gestion souple et adaptée aux contraintes locales ».

Il rappelle l'estimation de la Cour des comptes, qui parle de 42%, soit près de 1 milliard d'euros, de la part des augmentations de dépenses de personnel des collectivités locales liée aux mesures nationales en 2014. La récente décision d'augmenter le point d'indice sans concertation avec les collectivités locales devrait coûter environ 836 millions d'euros.

## Réduction des normes

La question des normes applicables aux collectivités territoriales suscite de nombreux débats. Pour mettre fin à la « sur-réglementation », le rapport propose d'instaurer le principe du « qui normalise paye », mais aussi de renforcer la portée des avis du Conseil national d'évaluation des normes en obligeant une transparence sur les suites réservées à ses avis, de rendre certains avis contraignants, et de publier un bilan chiffré annuel du coût global des normes sur les finances des collectivités locales comme cela se fait en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

## Dimanche électoral unique pour l'ensemble des scrutins locaux

La cinquième orientation présentée par le rapport concerne le renforcement de la démocratie locale, avec deux directions. La première est une meilleure utilisation du référendum local, « trop peu utilisé, très encadré et trop contrôlé ». Seule l'introduction de l'initiative populaire directe locale permettrait au référendum local français de trouver véritablement sa place indique le rapport, qui insiste par ailleurs sur l'utilisation des outils numériques pour faciliter la démocratie locale. La deuxième est d'organiser l'ensemble des élections locales aux mêmes dates de scrutins, avec une proposition d'organiser en même temps les élections municipales, départementales et régionales tous les 6 ans, afin d'éviter une « campagne électorale permanente ».

## Propositions de modifications de la loi NOTRe

Le rapport adopté par l'ADF propose en outre des modifications de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République – NOTRe, présentées ci-dessous.

<b>Domaines de compétences</b>	<b>Propositions de modifications de la loi NOTRe</b>
Economie : Aides économiques départementales Participation au capital des agences économiques départementales Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation	Aides économiques départementales possibles en complément de l'aide régionale aux entreprises Prolongation d'un an de la participation majoritaire des Départements au capital des âges économiques départementales

Aide à l'immobilier d'entreprise et animation des zones d'activité départementales	Possibilité de financer les travaux d'aménagement et d'entretien au sein de zones d'activité dont le Département est propriétaire. Rétablir les possibilités de financements directs au titre du FDAIDE par exemple pour les projets dont la maîtrise d'ouvrage par le bloc communal
Soutien à l'agriculture	Possibilité d'intervenir en faveur des agriculteurs et du monde rural en général en cas de crise et si la situation économique et sociale départementale le justifie, hors convention régionale. Extension au fonctionnement des possibilités d'aides aux organisations de producteurs en complément de l'aide régionale, dans le cadre d'une convention avec la Région
Economie sociale et solidaire : conférences régionales de l'Economie Sociale et Solidaire  Volet économie sociale et solidaire du SRDEI  Aide à l'économie sociale et solidaire	Rétablir les liens entre les Départements et les Conférences régionales de l'Economie Sociale et Solidaire  Suivi du volet économie sociale et solidaire du schéma régional de développement économique dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique Possibilité de financement départemental, au titre de l'insertion par l'économie des projets en faveur des publics fragiles ou démunis  Possibilité d'intervenir par le biais de l'ingénierie départementale également
Transferts de compétences : des départements vers les métropoles	Prévoir un principe de transfert concerté des compétences entre le département et la métropole
Transports scolaires et interurbains	Rétablir la possibilité d'une subdélégation de la compétence transport scolaire et interurbain vers une autorité organisatrice de transport de 3 <sup>ème</sup> niveau, dans le cas où la département reçoit la délégation de la part de la Région Rendre obligatoire la délégation de la compétence transports scolaires aux départements qui en font la demande

<p>Tourisme et autres compétences partagées Aide au tourisme</p>	<p>Reconnaître l'intervention du Département en faveur des activités économiques ayant une finalité touristique, en complément de la Région Possibilité de déléguer au Département les aides économiques au tourisme.</p>
<p>Economie mixte locale</p>	<p>Prolongation au minimum d'un an de la participation du Département dans le capital des sociétés publiques locales d'aménagement ayant un objectif social qui ne relève plus d'une compétence départementale.</p>
<p>Sécurité sanitaire et valorisation des productions du secteur agro-alimentaire</p>	<p>Prolongation d'un an minimum des possibilités d'aide aux groupements de défense sanitaire Prolongation d'un an minimum des aides aux organismes chargés de valoriser la qualité des produits dans le secteur de l'agro-alimentaire</p>
<p>Interventions en faveur des jeunes</p>	<p>Au titre de l'économie sociale et solidaire, permettre au Département d'apporter des aides économiques au logement et aux études des jeunes, y compris sous la forme de garanties de prêts</p>
<p>Chambres consulaires</p>	<p>Prolongation de l'aide y compris en fonctionnement aux chambres consulaires pour une année supplémentaire minimum</p>
<p>Ingénierie territoriale</p>	<p>Possibilité pour les départements d'apporter leur aide dans les domaines de la voirie, de l'assainissement et de la qualité de l'eau aux communes et intercommunalités dans limitation de seuil (5000 habitants pour les communes et 15000 pour les communautés de communes)</p>
<p>Suppression de la clause générale de compétences des départements</p>	<p>Introduire dans l'article L3111-1 du CGCT la possibilité pour une collectivité locale de s'auto-saisir d'une compétence non attribuée à une autre collectivité lorsqu'un intérêt local le justifie ou lorsque la collectivité en charge n'assume pas sa mission</p>

## Les propositions de l'Assemblée des départements de France pour les politiques sociales

L'Assemblée des Départements de France a adopté lors de son 86<sup>ème</sup> congrès, trois rapports, portant sur les institutions, les politiques sociales et la ruralité, avec des propositions qui seront soumises aux candidats à l'élection présidentielle (Cf supra). Les propositions du rapport préparé par M. Frédéric BIERRY, Président (LR) du conseil départemental du Bas Rhin, Président de la commission solidarité et affaires sociales de l'ADF, sont présentées ci-après alors que les controverses entre les présidents de départements et le gouvernement sur le financement des différentes allocations sociales se poursuivent.

### Réformer les minima sociaux et les simplifier

- \* Fusionner les 10 minima sociaux en 2 prestations
- \* Fiscaliser les aides sociales
- \* Plafonner l'ensemble des aides et allocations par foyer fiscal, à partir d'un certain seuil
- \* A côté des minima sociaux, créer une prestation autonomie en remplacement de la PCH et de l'APA, au nom d'un principe de convergence(...).

### Réformer le modèle institutionnel

- \* Positionner les départements sur l'équilibre des territoires ruraux et urbains, la garantie du maillage de services au public, l'accès aux droits fondamentaux et la construction des parcours de vie.
- \* Obliger tout allocataire du RSA ou de l'ASS pouvant reprendre une activité, d'être inscrit comme demandeur d'emploi
- \* Sanctionner pour toute rupture des obligations liées au parcours d'insertion : les allocataires du RSA et plus largement les demandeurs d'emploi, disposent de droits mais ils sont le corollaire de devoirs (respect, engagement...)
- \* Accompagner dans l'emploi. Cette prestation n'est pas réalisée par Pôle Emploi (...)
- \* Agir massivement sur la formation : tout demandeur d'emploi devrait suivre une formation utile à sa professionnalisation (adaptation au marché du travail). En cas de refus, l'indemnité chômage ou le RSA serait suspendus.
- \* Mettre en place une véritable stratégie de formation tout au long de la vie
- \* Mieux coordonner les acteurs autour des enjeux de formation, pour mieux préparer les demandeurs à l'emploi : travaux sur la pré-qualification, le savoir-être et la posture professionnelle
- \* Développer l'accompagnement global en lien avec Pôle Emploi

- \* Vérifier, pour toute personne sortant du système éducatif, sa capacité (à minima) à lire, compter et comprendre des consignes simples
- \* Prévenir la rupture de parcours des jeunes sortants de formation initiale : créer un parcours vers l'emploi adapté et accompagné
- \* Créer un guichet unique
- \* Passer d'une déconcentration à une décentralisation des compétences des caisses d'allocations familiales
- \* Départementaliser l'action sociale des caisses de retraite (...).

### **Propositions de transferts aux départements :**

- \* Les responsabilités et moyens de l'ANRU dans le cadre de la politique de la ville
- \* Les responsabilités et moyens de l'ANAH dans le cadre de la politique de l'habitat
- \* Les agréments et le suivi des organismes constructeurs (bailleurs sociaux et structures associatives)
- \* Les capacités financières et réglementaires relatives à l'exercice des aides à la pierre
- \* Renforcer la capacité d'agir du chef de file : donner un contenu juridique et des moyens prescriptifs à la notion de chef de file
- \* Encourager la délégation de compétences public/public ou public/privé (...)

### **Prendre la mesure de la révolution numérique**

- \* Mettre en place une carte vitale enrichie, comprenant l'ensemble des droits de son titulaire

### **Politique familiale rénovée**

- \* Allouer à la branche famille des moyens en fonction d'une politique active, incitative et contrôlée
- \* Définir un seul point d'entrée et un dossier unique pour l'utilisateur ou la famille : intégrer les systèmes d'information des différentes institutions pour rendre totalement connectés leurs systèmes d'information respectifs
- \* Systématiser la lutte contre la fraude (cibles : le RSA et les aides au logement, les plus fraudées)
- \* Redéployer des prestations monétaires en faveur des services les plus attendus par les ménages (essentiellement petite enfance et adolescence)
- \* Réformer le système de protection de l'enfance, pour prévenir le placement et les éventuels échecs de placement
- \* Sortir du système inique et incohérent où le juge décide et la collectivité paie
- \* Mieux former et structurer le réseau des familles d'accueil
- \* Rendre les enfants délaissés adoptables
- \* Transférer au département la compétence de la médecine scolaire avec élargissement de l'intervention de la Protection Maternelle et Infantile au-delà de 6 ans

- \* Réformer et confier au seul département la conduite des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et des actions éducatives à domicile (AED)
- \* Renforcer le lien entre le service social départemental et l'Ecole qui est la base du rassemblement populaire et du lien social
- \* Repenser l'actuel dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers sur le modèle de l'accueil des demandeurs d'asile. Il est proposé que l'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes arrivés de l'étranger incombe à l'Etat, dans le cadre de sa compétence en matière de politique migratoire, via des plateformes régionales d'évaluation. Il revient également à l'Etat d'assurer une politique ferme de démantèlement des filières.

### **Renouveler les pratiques professionnelles**

- \* Mettre en place un interlocuteur unique par usager, en charge d'organiser les différentes formes d'intervention (enfance, famille, insertion, autonomie) sur la base d'un parcours de vie s'appuyant sur les aptitudes et les talents potentiels de la personne
- \* Intégrer de nouvelles thématiques dans les formations initiales afin de permettre aux futurs professionnels d'être en capacité d'appréhender et de faire face à des phénomènes nouveaux (la radicalisation et la laïcité, etc).
- \* Reconnaître les métiers émergeant et modifier les statuts pour davantage de souplesse (recrutement de profils atypiques pour la fonction publique)
- \* Adapter le cadre déontologique d'hier aux réalités d'aujourd'hui : il convient de mettre en place un véritable secret professionnel partagé

### **Financer durablement les politiques sociales**

\* Allocations individuelles de solidarité (AIS) : afin que les départements puissent répondre pleinement à leur rôle de responsables des solidarités humaines et territoriales, il est nécessaire que l'Etat prenne en charge une partie du surcoût de ces allocations versées par les départements. Ils proposent ainsi de créer une dotation versée par l'Etat aux départements dont le reste à charge par habitant est supérieur à la moyenne nationale, rendant ainsi possible la pérennisation des allocations universelles de solidarité sur le territoire national. Pour chacune des trois allocations, le niveau de reste à charge par habitant du département est examiné. Si celui-ci est supérieur à la moyenne nationale, le montant de la compensation nécessaire pour que le département ait un reste à charge par habitant ramené à la moyenne nationale est alors déterminé. Le montant obtenu correspond à la prise en charge par l'Etat de ce surplus. Ce mécanisme aboutit à ce que le reste à charge soit pris en charge par l'Etat dès lors qu'il dépasse la moyenne sur une des trois AIS. Dès qu'un département a un reste à charge par habitant supérieur à la moyenne, il devient éligible au versement de cette dotation et finance ainsi ces allocations au coût moyen. D'après les simulations réalisées sur la base des chiffres de l'année 2015, cette dotation d'Etat atteindrait 1,2 milliards d'euros. Ce montant est à mettre en parallèle avec les 700 millions d'euros que l'Etat était prêt à prendre en charge, mais uniquement dans le cadre du RSA. Cette dotation serait versée à 84 départements (chiffres de l'année 2015). Seuls 15 départements ont un reste à charge par habitant inférieur à la moyenne pour les 3 allocations. Ils ne seraient donc pas bénéficiaires de cette dotation. L'importance du nombre de départements potentiellement bénéficiaires (84) illustre bien la diversité des situations par rapport aux 3 AIS, certains départements étant plus impactés selon la



nature de la dépense. Par exemple, le Pas de Calais bénéficierait de 68 millions d'euros, répartis pour moitié au titre de l'APA et pour moitié au titre du RSA. Le Nord bénéficierait lui de 95 millions d'euro, répartis pour la quasi-totalité au titre du RSA (80 millions d'euros) et pour une partie réduite au titre de la PCH (15 millions d'euros). Ce mécanisme relève de la péréquation verticale puisque la dotation serait versée par l'Etat.

- \* Pour toute réforme, procéder à une évaluation ex ante avec les départements
- \* Assurer une compensation financière des dépenses directes et des charges induites par la réforme (recrutements supplémentaires, coût d'adaptation des logiciels)
- \* Construire le calendrier de la réforme avec les départements pour une mise en œuvre réaliste dans le temps.
- \* Permettre le développement des financements privés et des mécénats
- \* Perte d'autonomie : faut-il rouvrir le débat sur la création d'un cinquième risque ?

### **Se donner les moyens de réussir**

#### **Libérer les initiatives locales**

- \* Mieux utiliser les techniques d'information et de communication (TIC) pour consulter davantage les citoyens
- \* Permettre aux citoyens de consulter l'ordre du jour d'une assemblée délibérante
- \* Constituer une réserve citoyenne avec des bénévoles pour appuyer l'action des départements
- \* Mettre en place un service civique pour les adultes

#### **Faciliter le droit à expérimenter et à capitaliser**

- \* Permettre aux départements d'être à l'initiative d'expérimentations dans leurs champs de compétence
- \* Organiser la capitalisation des expériences réussies, entre les départements

#### **Simplifier les normes**

- \* Simplifier les démarches administratives des usagers, en harmonisant les cadres de référence, les méthodes et les outils des départements et de leurs partenaires (harmoniser les formulaires, les périodicités des démarches, renforcer la complémentarité des dispositifs°).
- \* Engager une simplification des démarches administratives dans le champ du handicap (exemple : étendre la validité des certificats médicaux pour les pathologies non évolutives)
- \* Simplifier les documents administratifs, de type Cerfa, en veillant à ce qu'ils soient rédigés de manière lisible et compréhensible

- \* Etendre, à chaque fois que cela a du sens, la durée de validité des notifications (...)
- \* Généraliser l'interface entre acteurs (MDPH, Caf, Cnam) de façon à simplifier la vie des usagers
- \* Limiter la production de pièces administratives pour les demandes d'aide. Lors des renouvellements, diminuer le nombre de pièces nécessaires à la recevabilité du dossier
- \* Elargir les périmètres des frais pris en compte dans le cadre du calcul des compléments (frais d'ergothérapie, de psychomotricité, etc...) Laisser à l'équipe pluridisciplinaire la latitude d'évaluer le besoin ad hoc et de proposer la prise en charge adaptée
- \* Assouplir les barrières d'âge (20 ans et 60 ans), pour les situations individuelles des personnes en situation de perte d'autonomie, en lien avec le cadre strict des agréments

### **Cultiver la confiance et favoriser la construction**

- \* Renouveler les relations avec les partenaires dans un esprit de confiance et inscrire le partenariat dans la durée (des objectifs clairs, des solutions co-construites)
- \* Mettre en place des conventions pluriannuelles de moyens avec les partenaires, comportant des objectifs réalistes et mesurables par rapport au service rendu
- \* Faire du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), le cadre de conventionnement obligatoire (...)
- \* Développer les comités des usagers et permettre leur participation à la construction des politiques publiques et à l'évolution des dispositifs
- \* Elaborer une charte des relations usagers-administrations, fondée sur la confiance (droits/devoirs, posture)

### **Permettre la réussite**

- \* Positionner les départements comme véritables chefs de file en leur confiant la responsabilité, au travers des conventions territoriales de l'action publique, de définir des objectifs territoriaux sociaux, en partenariat avec les acteurs publics locaux (CCAS, associations caritatives, fondations...)
- \* Donner aux départements la faculté et les moyens de disposer d'équipes de contrôles assermentées, faciliter l'accès à toute donnée dont les administrations publiques (nationale et locale) disposent.